

SENAT DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE 1996-1997

Commission spéciale Rwanda

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES AUDITIONS

Vendredi 21 mars 1997

S O M M A I R E

AUDITION DU GENERAL-MAJOR DELHOTTE

(Orateurs: Gén.-Maj. Delhotte, MM. Mahoux, Jonckheer, Ceder, Caluwé, Anciaux, Destexhe, Mme Dua, MM. Verhofstadt, Hostekint et Mme Willame-Boonen.)

AUDITION DE MME BRAECKMAN

(Orateurs: Mme Braeckman, MM. Caluwé, Destexhe, Hostekint, Anciaux, Ceder, Jonckheer, Mmes Dua, Willame-Boonen, MM. Verhofstadt et Mahoux .)

<p><i>Le Compte rendu analytique</i> des auditions qui se déroulent à huis clos est distribué uniquement aux membres de la commission</p>

PRESIDENCE DE M. SWAELEN, PRESIDENT

La réunion est ouverte à 10 h 10 m.

AUDITION DU GENERAL-MAJOR DELHOTTE

M. le Président.—Nous accueillons le général-major Delhotte qui a été le chef du service de renseignements, c'est-à-dire le SGR.

Nous lui avons posé un certain nombre de questions concernant le fonctionnement du système de communication entre SGR et les affaires étrangères ainsi que sur les événements eux-mêmes.

Les questions plus précises concernent le fait de savoir si les informations et les renseignements dont disposait SGR ont été communiqués aux affaires étrangères et vice versa. Ces services ont-ils procédé ensemble à des évaluations ou des synthèses de la situation ? En outre, nous avons demandé s'il existait un véritable climat anti-Belge entre août 1993 et avril 1994 et si ce climat constituait une réelle menace pour nos Casques bleus. Enfin, nous avons demandé comment le SGR a jugé les informations transmises par Jean-Pierre ainsi que de quelles informations le SGR a disposé concernant le génocide et quelle suite y a été donnée.

Gén. Delhotte.—Je voudrais d'abord faire deux remarques préalables à la commission. La première est que je me limiterai à la période durant laquelle je dirigeais le SGR, c'est-à-dire jusque fin janvier 1994. La seconde est que, étant à la retraite, je m'appuie uniquement sur ma mémoire.

J'ajoute que les renseignements et les analyses du SGR ont fait l'objet de rapports écrits. Un examen détaillé de ces rapports permettrait à la commission d'établir un tableau chronologique précis.

Je répondrai conjointement aux deux premières questions. Au plan des procédures de l'époque, la réponse est négative. Le ministère des affaires étrangères ne figurait pas sur la liste habituelle des destinataires des renseignements du SGR et vice versa. D'autre part, il n'y a pas eu, en commun, d'évaluation ou de synthèse concernant la situation au Rwanda, ni ailleurs.

Ces réponses négatives ne concernent toutefois que le seul SGR. Il y a eu d'autres niveaux de contact entre le ministère de la défense nationale et les affaires étrangères. Je voudrais aussi signaler que le SGR a néanmoins reçu copie d'informations qui étaient adressées aux affaires étrangères mais par d'autres voies que celle de ce ministère.

Il faut replacer le SGR à la place qu'il occupe réellement au sein des forces armées. Le SGR est, en effet, limité dans ses missions, ses devoirs et ses attributions.

Le SGR fournit à différentes autorités militaires les renseignements de synthèse qu'il rédige. Les autorités militaires décident ou non de transmettre ces renseignements à d'autres départements. Ceci n'est donc pas de la responsabilité du SGR.

Après l'arrivée de la MINUAR, le SGR a continué à rédiger et envoyer des rapports comme il le faisait déjà avant. L'élément nouveau avec l'arrivée de la MINUAR était la présence sur place de militaires belges. Il était donc plus facile d'obtenir des renseignements puisque nous avions des hommes sur le terrain. Une coopération étroite existait entre le commandement militaire belge de Kigali et le SGR. Le SGR a chargé un officier de fournir des renseignements à Bruxelles et de maintenir des contacts étroits avec les militaires basés à Kigali. Les renseignements communiqués étaient aussi d'une meilleure qualité

La constitution de la MINUAR avait pour objectif de tenter de mettre en place les accords d'Arusha. Ces accords visaient essentiellement à rétablir la paix et la sécurité. Les accords d'Arusha ne faisaient pas l'unanimité. La MINUAR n'était pas bien vue par tous. En 1990, la France avait pris parti pour la FAR tandis que la Belgique voulait se montrer neutre. Ce qui pour certains faisait penser qu'elle était pro-FPR. Toutefois, l'opposition à la MINUAR était restreinte. Il ne fallait pas parler de menaces précises

En ce qui concerne les informations fournies par Jean Pierre, je suppose qu'il s'agit de celles recueillies par le colonel Marchal. Je pense sans pouvoir l'assurer que Jean Pierre est un ancien agent de sécurité de la présidence.

Déjà avant de recevoir des informations via Jean-Pierre, le SGR essayait d'avoir des informations sur les caches d'armes et sur les intentions des milices. Il était facile pour les milices de trouver des armes. Des grenades se vendaient sur le marché local à 20 francs belges. Il ne faut pas exagérer l'importance des milices. A l'époque, elles étaient composées de 1800 à 2 000 bandits. Lorsque j'ai quitté le service en janvier 1994, le SGR terminait un dossier récapitulatif comprenant toutes les informations sur les milices. Ce dossier devait être envoyé aux autorités militaires compétentes. Le risque majeur mis en exergue dans le rapport était la fusion entre la FAR et le FPR. D'anciens membres FAR auraient pu renforcer les Interahamwe pour tenter d'empêcher les accords d'Arusha. Je n'ai pas eu connaissance de la préparation d'un génocide. En 1993, il y a eu des provocations de groupuscules ou des partis qui auraient voulu empêcher la mise en place d'Arusha.

M. le Président. — Vous avez quitté le service fin janvier 1994. C'est le général Bastien qui vous a succédé mais il n'est arrivé que fin mars. Entre-temps, c'est le colonel Verschoor qui a assuré le commandement.

M. Mahoux (PS).—On croit rêver. On a des documents. Ceux-ci proviennent de différentes sources et ils sont très alarmants. Ils parlent d'un climat anti-Arusha, anti-MINUAR et anti-Belge. Ils mettent l'accent sur les tentatives de constitution de milices armées. Vous dites qu'à votre avis il n'y a pas de climat particulier ou de signes spécifiques du risque de génocide.

Vous êtes en contradiction avec tous les documents de synthèse écrits à l'époque, y compris ceux fournis par le SGR. J'aimerais savoir qui analyse les documents SGR et qui établit les notes de synthèse.

Gén. Delhotte.—Je n'ai pas été clair et donc je recommence. On a envoyé la MINUAR pour favoriser la mise en place des accords d'Arusha après les premières turbulences. Les soldats

qui partaient ne partaient pas en vacances. Lorsqu'on arrive dans un pays, quel qu'il soit, et qu'il y a des milices armées, on rencontre toujours des risques. On ne peut toutefois faire le rapprochement avec la préparation d'un génocide. Entre les deux, il y a de la marge. Tous les documents font état de risques, vu l'existence des milices. Pour contrôler l'Interahamwe, il fallait passer par la gendarmerie rwandaise. La complicité entre ces deux forces avait été relevée.

M. Mahoux (PS).—Auriez-vous eu connaissance du fait que le SGR se servait d'agents de services secrets étrangers jusqu'à fin 1994 ?

Gén. Delhotte.—Si vous souhaitez que je réponde, je suis obligé de demander le huis-clos. Je ne peux impliquer des services secrets dans une réunion publique.

M. Jonckheer (Ecolo).—Comment fonctionne le SGR ? Y a-t-il des transmissions directes de votre part au cabinet de la défense nationale ?

Gén. Delhotte.—Les destinataires avis des documents du SGR sont exclusivement les autorités militaires: le chef de la maison militaire du Roi, le cabinet de la défense nationale, le chef de l'état-major général, les chefs d'état-major des forces, le centre opérations et éventuellement les forces concernées comme le commandement de la brigade paracommando ou le 15e Wing de la force aérienne.

M. Jonckheer (Ecolo).—Y a-t-il transmission automatique de tous les documents, ou opérez-vous une sélection ?

Gén. Delhotte.—Il n'y a pas de sélection.

M. Mahoux (PS).—Qui est le destinataire au cabinet de la défense ?

Gén. Delhotte. — Les documents sont adressés au ministre de la défense sous couvert de son cabinet. Celui-ci les adresse selon ses règles de fonctionnement interne.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Une des questions introductives était celle de savoir comment le SGR a évalué les informations de Jean-Pierre. Je n'ai pas reçu de réponse claire. Selon ces informations, l'objectif était d'assassiner des Belges pour provoquer le retrait du contingent. Comment jugez-vous cette information ? A-t-on à la suite de cela donné des instructions aux personnes sur place ? Il y a quand même eu d'importants incidents comme les coups de feu tirés sur les Casques bleus belges le 26 janvier, l'attaque au mortier contre le quartier général du colonel Marchal le 30 janvier et la fusillade à Gikondo le 23 février. Avez-vous fait une synthèse de tous ces événements ?

Gén. Delhotte (en néerlandais).—Je ne puis pas donner d'informations au sujet de février car je suis parti fin janvier. Je puis dire de manière générale que les faits étaient mieux connus du commandement local que du SGR. C'est ce commandement qui doit en premier lieu évaluer les faits. Le SGR en a cependant fait des rapports de synthèse et journaliers.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Je parlais de la menace très spécifique à l'égard des Casques bleus belges et des attaques contre ceux-ci. N'était-ce pas un signal d'alarme et cela ne méritait-il pas des missions spéciales ?

Gén. Delhotte (en néerlandais). —Même avant les informations de Jean-Pierre, le SGR et le niveau local ont recherché des informations par tous les moyens, également sur les Interahamwe et les caches d'armes.

Les informations de Jean-Pierre n'étaient donc pas très actuelles mais s'inscrivaient dans le contexte de notre enquête. Lorsqu'il s'agissait d'informations sérieuses, on en tenait compte et tout était rassemblé par le SGR.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Et qu'en était-il de la menace spécifique qui pesait sur les Casques bleus belges ?

Gén. Delhotte (en néerlandais).—Elle était connue du commandement local. C'est le colonel Marchal qui a été informé par Jean-Pierre et nous connaissions ces informations par son entremise. En décembre, on a encore organisé des activités de loisirs pour les paras. Si c'était encore possible, la situation ne devait pas être tellement grave.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Le 17 janvier, le chef d'état-major du SGR demande de rédiger une synthèse des informations et de vérifier dans quelle mesure elles sont sérieuses. Cela se fait par le biais d'un complément d'informations du 2 février 1994. Dans le commentaire joint, on dit qu'il ne faut pas exagérer l'importance donnée aux Interahamwe. Pour quelle raison ?

Gén. Delhotte (en néerlandais). — Les informations provenaient de Kigali, entre autres de Marchal et Podevijn. Elle montraient qu'on ne ressentait pas de véritables problèmes. Toutefois les Interahamwe ont provoqué des incidents dans le nord en décembre et dans le sud près du Burundi en janvier. Il s'agissait toutefois manifestement d'extrémistes.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). — Avant que le rapport de Jean-Pierre ne parvienne au SGR, vous avez recueilli des informations sur les risques. Les informations de Jean-Pierre sont venues s'y ajouter. M. Verschoore a jugé ces informations extrêmement importantes et fiables. Quel a été le rôle du colonel Vincent dans l'évaluation de ces informations ? Lui a-t-on demandé de les vérifier ? Selon nos données, le colonel Vincent les a minimisées. Cela a-t-il eu une influence lors de leur évaluation ?

Gén. Delhotte (en néerlandais). —Je ne puis pas y répondre en détail. Le colonel Vincent faisait partie de la coopération technique et était une de nos sources d'informations.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Qui était le contact ?

Gén. Delhotte.—Il est clair que le SGR n'obtient pas ses renseignements dans sa tasse de café le matin. Il y a des sources. Pour plus de précisions, je propose de répondre à huis clos.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). — Vous avez déclaré que 8000 personnes faisaient partie de milices armées. Ces dernières devaient être contrôlées par 6 000 gendarmes peu fiables. N'était-ce pas une situation dangereuse ?

Le scénario qui se déroulait, à savoir la campagne de haine dans les médias et une population qui s'arme, n'était-il pas une indication suffisante de l'imminence d'une guerre civile ? Le colonel Marchal l'a d'ailleurs concédé au sein de cette commission. Le SGR a-t-il évalué correctement les informations disponibles ? Ou ce service n'était-il pas en mesure de le faire parce qu'il n'avait pas suffisamment de personnel ?

Gén. Delhotte (en néerlandais).—Je parlerai à huis clos au sujet du personnel du SGR.

Le déploiement de la MINUAR montre qu'il y avait un problème et certains risques. Le fait que le FPR est arrivé du Nord à Kigali constituait incontestablement un risque.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—La démobilisation et l'éventuelle fusion des deux années n'ont-elles pas été considérées comme un risque ?

Gén. Delhotte (en néerlandais).—Nous savions effectivement qu'une démobilisation pouvait créer une situation dangereuse. Nous étions également au courant des projets de fusion entre les FAR et le FPR.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais).—Vous dites que la situation n'était pas alarmante jusqu'à la fin janvier, alors que le général major Verschoore a déclaré hier que la menace était plus nette à partir de janvier et qu'il y avait certains risques.

Gén. Delhotte (en néerlandais).—Le fait qu'on envoie des troupes indique quand même que la situation est considérée comme alarmante mais il n'y avait pas de risque d'attaque directe.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). — Le 6 décembre 1993, le COps a transmis à vos services un rapport où il est fait état d'un possible attentat contre les Belges. Il ressort des rapports transmis par le COps au SGR et du briefing du SGR au COps le 14 janvier que les militaires belges pourraient être la cible d'attentats. En janvier, il y eut également deux rapports du lieutenant Nees faisant état de la campagne de haine menée par RTLM contre les Belges et d'une réunion des Interahamwe le 26 janvier où l'on a dit que les militaires belges devaient être mis dans une situation de psychose collective. Et vous dites qu'il n'y avait pas de menace spécifique contre les Belges.

Gén. Delhotte.—J'ai dit que les risques étaient là. J'ai également dit que les opérationnels sur place étaient au courant. Je ne pense pas que les militaires sur place n'ont pas jugé bon de prendre, eux, les mesures appropriées.

M. Verhofstadt (VLD).—Ce n'est pas tout à fait vrai. Le colonel Marchal demande par exemple des munitions et des directives supplémentaires.

Gén. Delhotte.—Il prend des précautions pour le cas où.

M. Verhofstadt (VLD). — Le SGR était le seul qui possédait tous les éléments, tous les rapports. Vous étiez le seul capable de faire une analyse complète.

Gén. Delhotte.—Je ne pense pas que le SGR soit là pour alarmer à tort.

M. Mahoux (PS).—C'est vous qui dites à tort! Vous possédiez toutes les informations.

Gén. Delhotte.—A l'époque, les renseignements que nous possédions n'indiquaient pas une menace précise.

Dès le début, il y a eu un feu de provocation et une exagération de l'importance de l'Interahamwe. D'autre part, il y avait du côté de la mouvance présidentielle une minimisation des événements.

M. Mahoux (PS) —Il y a toute une série d'information alarmantes, mais une seule personne minimise les informations, c'est le colonel Vincent. Le SGR a une information qui relativise les choses et c'est cette information que vous privilégiez. Comment est-ce possible ?

Gén. Delhotte.—Les synthèses et les appréciations du SGR n'ont été contredites par aucune autorité locale. Le COps n'a pas considéré la voix du SGR comme prépondérante. Il disposait d'autres sources et les renseignements du SGR n'ont pas été critiqués. Si le rapport n'avait pas été plausible, il y aurait eu un choc en retour du général Charlier.

M. Verhofstadt (VLD).—C'est bien le général Charlier qui a dit au colonel Marchal de couper les liens avec les unités et de ne plus s'en référer qu'à lui.

Gén. Delhotte. — Il appartient aux gens sur place l'informer le centre opérationnel par des rapports de situation et par d'autres informations concernant les opérations. Dire que le COps n'est pas au courant et qu'il n'a pas d'autres sources de renseignements qui appuient le caractère acceptable des avis du SGR est totalement faux.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Vous avez déclaré que les autorités étaient suffisamment informées de la situation avant le départ des paras. De quelle manière avez-vous reçu des informations sur le Rwanda ? Le lieutenant Nees a déclaré en commission qu'en ce qui concerne les préparatifs et le moment des combats, il recevait plus de détails par le biais de journalistes, de la Croix-Rouge etc., que par le biais du SGR.

Gén. Delhotte (en néerlandais).—C'est possible. Je suis disposé à donner plus d'informations à ce sujet à huis clos.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Vous avez reçu du SGR des rapports à partir de décembre et principalement à partir de janvier lorsque la situation a empiré. Un des informateurs, Vincent, a dit qu'il ne se passait pas grand-chose. Ses sources d'informations provenaient principalement des milieux hutus. J'en déduis que vous avez ignoré des informations alarmantes, mais que vous avez par contre attaché de l'importance à celles de Vincent qui n'était pas membre du SGR.

Gén. Delhotte (en néerlandais).—On ne peut pas dire que j'ai ignoré personnellement des informations. Le SGR ne travaille pas sur la base d'une seule personne.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). —Tout indique cependant que vous avez attaché davantage d'importance aux informations de Vincent.

Gén. Delhotte (en néerlandais).—Vincent était un des nombreux informateurs et, comme vous l'avez déjà dit, il n'était pas membre du SGR.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—J'ai l'impression que Vincent constituait pour vous une source plus fiable que le SGR.

Gén. Delhotte (en néerlandais).—Vincent avait de l'expérience et pouvait dès lors fournir davantage d'informations.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Pensez-vous que Vincent pouvait, étant donné sa connaissance de la situation locale, donner des informations plus importantes que le lieutenant Nees qui n'avait pas d'expérience sur ce plan ?

Gén. Delhotte (en néerlandais).—Ma réponse à votre question n'est pas positive.

Mme Willame-Boonen (PSC).—Au cours du briefing du 7 janvier 1994, il est fait état d'un rapport indiquant un endroit où ont lieu des entraînements de milices et parlant d'un escadron de la mort à protection gouvernementale. Il s'agit d'une information alarmante mais la synthèse du même rapport souligne qu'il ne faut pas en exagérer la portée.

En ce qui concerne la récolte des informations, y avait-il sur place des personnes chargées de suivre de près les médias et ce dans la langue locale ?

Gén. Delhotte.—Je répondrai à la question concernant la récolte des informations lors du huis-clos.

En ce qui concerne la première question, vous avez cité un rapport du SGR. L'existence même de ce rapport prouve que les informations ont été transmises. Même si l'appréciation faite dans la synthèse vaut finalement ce qu'elle vaut, les faits ont été clairement répercutés.

Dans le contexte du Rwanda d'avant Arusha, l'appréciation donnée n'est pas contradictoire par rapport aux faits précisés. Les faits mentionnés étaient habituels. Sinon, il n'y aurait pas eu de MINUAR.

M. Verhofstadt (VLD).—Ces faits sont tout à fait contraires à l'esprit d'Arusha.

Gén. Delhotte.—Si l'application des accords d'Arusha avait été si facile, on n'aurait pas eu besoin de la MINUAR.

M. Verhofstadt (VLD).—Mais la MINUAR était là pour désarmer.

Gén. Delhotte.—L'ONU a envoyé la MINUAR pour assister les autorités rwandaises. Il ne faut pas évaluer la situation au Rwanda par rapport à une situation qui se passerait dans les pays occidentaux.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Etes-vous parti à la retraite normalement ou pour incompatibilité avec les autorités supérieures ?

Gén. Delhotte.—Il s'agit d'une décision personnelle suite à une évaluation personnelle. Je pourrais vous en parler de façon plus spécifique à huis clos et encore, il s'agit d'un aspect de ma vie privée.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Est-ce le rôle du SGR de faire une analyse sur l'armée du Bangladesh ?

Gén. Delhotte.—Le SGR a fourni un maximum de renseignements sur l'armée rwandaise. Il fournit des renseignements sur les forces armées du monde entier. Il a donc communiqué ce qu'il savait sur le Bangladesh. S'il existe un rapport sur cette armée, il ne doit pas être très étendu.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Vous avez montré votre profonde méconnaissance du problème Interahamwe. Avez-vous lu des ouvrages spécialisés sur le Rwanda ? Ou bien vous contentez-vous de renseignements militaires ?

Gén. Delhotte. — Je ne suis ni un spécialiste du Rwanda, ni de la Somalie, ni de la Yougoslavie. Les analystes du SGR sont choisis parmi des gens qui ont connaissance de la région qu'ils ont en charge et ils se documentent.

M. Mahoux (PS).—Le SGR a-t-il lu le rapport de la Ligue des Droits de l'Homme ?

Gén. Delhotte.—Je ne puis répondre à cette question.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Le processus du génocide y a été décrit. Vous dites que personne n'a tiré la sonnette d'alarme, ce qui est contraire à ce qui nous a été affirmé par le colonel Marchal et l'ambassadeur Swinnen notamment.

Vous partez à la retraite au moment où les choses s'accélèrent. N'y a-t-il pas eu là un problème de continuité ?

Gén. Delhotte.—Ce n'est pas le chef qui a en charge directe telle ou telle région. Il traite l'ensemble des pays. Mon départ n'a donc rien modifié. Le général Verschoor était resté en place au SGR. Ce qui peut avoir provoqué quelques remous, c'est que les derniers jours avant un départ en retraite, on n'est plus opérationnel car on doit remplir de nombreuses tâches administratives.

M. le Président.—Je propose que nous poursuivions cette audition à huis clos.

—La séance publique, suspendue à 11 h 25 m, est poursuivie à huis clos.

—La réunion publique est reprise à 12 h 10 m.

AUDITION DE Mme BRAECKMAN

M. le Président.—Nous allons maintenant écouter Mme Colette Braeckman et pourrons ensuite lui poser quelques questions.

Mme Braeckman.—Je voudrais attirer l'attention sur les ambiguïtés du climat anti-Belge. Avant de me rendre à l'enterrement du président Ndadaye, je suis passée par Kigali et ai rencontré le colonel Leroy.

Il m'a expliqué qu'il régnait un climat d'optimisme tel que les Casques bleus patrouillaient à pied. Dans les collines je partageais ce sentiment. Le même jour, le 5 décembre, j'ai reçu un appel du chef de cabinet du premier ministre, Mme Agathe, qui m'invitait à venir l'interviewer. Mme Agathe m'a reçu le lendemain matin et m'a expliqué que le climat était tendu, que RTL M multipliait les attaques contre les Belges et qu'elle-même avait reçu des menaces de mort. Elle m'a également indiqué que les tracts anti-Belges qui circulaient provenaient de groupes minoritaires. Elle a ajouté que si la population considérait que les Français soutenaient le président, elle avait une grande confiance dans les Belges.

Elle m'a expliqué que ses services de renseignements avaient eu connaissance d'un plan prévoyant d'empoisonner un dizaine de militaires belges. Cette information ne correspondait pas au climat positif mais certains, dans le clan présidentiel, ne souhaitaient pas la présence belge et désiraient le départ de la MINUAR.

Cette information était pour moi stupéfiante. Aussi me suis-je rendue chez le colonel Leroy. Il était absent et j'ai transmis l'information au Lieutenant Pirard. Mme Agathe m'a dit qu'elle avait également prévenu l'ambassadeur.

Après l'enterrement, je suis repassée par Kigali et j'ai demandé au lieutenant Pirard quel usage avait été fait de l'information transmise. Il m'a répondu que toutes les précautions nécessaires, notamment sur le plan de l'approvisionnement et la préparation de la nourriture, avaient été prises.

J'ai ensuite passé quelques jours à Kigali et ai eu l'occasion de parler avec la population locale. Je confirme qu'elle était positive en ce qui concerne la présence belge.

A Kigali, le 12 décembre j'ai bavardé avec les derniers Français qui quittaient la ville et particulièrement avec un officier français. Il m'a dit qu'il souhaitait bien du plaisir à ses amis Belges car ils allaient être pris entre deux forces ennemies, le FPR et l'armée rwandaise. Cette déclaration m'avait perturbé. Le climat anti-Belge débutait.

J'ai participé à l'ambassade de Belgique à un séminaire organisé pour le journaliste sur l'objectivité de la presse. Participaient à ce séminaire, des collègues de la presse d'Etat, de la presse privée, la radio Muhabura, la radio des Mille Collines ainsi que trois journalistes belges. Nous avons discuté pendant trois jours. Un contraste est apparu entre les propos académiques de mes confrères occidentaux et la situation évoquée par les Rwandais. Ceux-ci quittaient la réunion à 17 heures car ils avaient peur de rentrer chez eux la nuit tombée. Mes collègues Tutsis disaient qu'ils allaient être assassinés. Le 17, le premier ministre a déclaré que sa vie était en danger. Lors d'une réunion à l'ambassade de Belgique à 17 h 30 m les trois quarts de la salle ont quitté la séance car ils avaient peur pour leur vie dès que le crépuscule tombait.

L'opposition partie, il ne restait en séance que les gens proches du président et les expatriés. A Mulindi, siège du FPR, les ambassadeurs occidentaux faisaient pression pour que le FPR entre dans le gouvernement de transition. Lorsque M. Delcroix est arrivé, nous avons assisté à des patrouilles. On parlait ouvertement de caches d'armes. La presse locale décrivait les Casques bleus comme une force d'occupation et donc comme une force hostile.

Une phrase du président Habyarimana était commentée par les Rwandais. Lorsque j'étais jeune, disait-il, je jouais au football et lorsqu'il y avait un danger, je cassais la jambe du joueur adverse ou bien je détruisais le ballon. Les Rwandais avaient compris qu'il s'agissait d'une menace de guerre.

L'ambassadeur Swinnen nous a parlé de distribution d'armes et de recrutement de tueurs dans chaque commune. On se dirigeait donc bien vers la guerre. A Kigali, j'ai vu les 600 soldats FPR très actifs. Ils creusaient des tranchées, ils creusaient des trous à l'intérieur de la colline pour se protéger car selon eux, la guerre allait reprendre. J'ai d'ailleurs publié un article dont le titre était « Le Rwanda entre la paix et la guerre ». Mme Agathe a confirmé que les dirigeants de l'opposition figuraient sur des listes. Elle savait qu'elle allait mourir.

Le 6 avril, j'ai essayé d'aller à Kigali par le Burundi. Je me suis rendue à Butare et j'ai rencontré le premier convoi qui fuyait les tueurs de Kigali. Des Belges se sont fait passer pour des Anglais ou des Américains car ils avaient entendu les rumeurs anti-Belges. Certains d'entre eux étaient bouleversés car des Tutsis avaient été retirés du convoi pour être assassinés. La rumeur disait que les Belges avaient descendu l'avion du président. Des Belges avaient pris contact avec les ambassades belge et française pour connaître la situation exacte. A l'ambassade de France, une voix leur a dit que c'étaient des Belges qui avaient tiré sur l'avion du président.

La rumeur anti-Belge provenait donc de deux sources: les Français et la radio des Mille Collines.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais).—Mme Braeckman déclare que le président et son entourage ont préparé le 5 décembre 1993 des provocations afin d'amener un retrait des militaires belges. C'est contradictoire avec la demande du président du 5 octobre visant à renforcer la force des Nations Unies. Comment expliquer cette contradiction ?

Dans un article du 23 mars 1994, Mme Braeckman interpréta la distribution d'armes à la population comme une préparation à des attaques possibles du FPR. L'armée rwandaise

affaiblie n'aurait en effet pas été en mesure de réagir à de telles attaques. Mme Braeckman peut-elle apporter des précisions à ce sujet ?

Mme Braeckman. —Durant toute cette période des signaux contradictoires ont existé. Le président Habyarimana tenait deux langages. Il y avait un climat de confiance et d'optimisme d'une part.

Le colonel Leroy disait qu'ici les troupes seraient bienvenues comme l'avait fait savoir le président Habyarimana. Elles pourraient faire de l'exercice, se promener, etc. D'un autre côté, le premier ministre disait que dans l'entourage du président, on ne voulait pas des Belges.

Jusqu'à la fin, plusieurs interprétations étaient possibles pour expliquer le but des distributions d'armes à la population. Était-ce pour lui permettre de se défendre, ou au cas où des hostilités reprendraient et où l'armée rwandaise ne tiendrait pas le choc, il était plausible que l'armée rwandaise ait prévu d'organiser une défense populaire qui s'est ensuite retournée contre des civils tutsis ?

M. Destexhe (PRL-FDF). —Comment se fait-il que la Radio Mille Collines ait été invitée au séminaire ? Pourquoi l'ambassade a-t-elle tenté de convaincre le FPR de faire entrer le CDR dans le gouvernement ?

Mme Braeckman. — La section de coopération de l'ambassade de Belgique, qui avait organisé ce séminaire avec la collaboration du révérend Père Theunis, avait jugé que la Radio Mille Collines devait être invitée dans la mesure où elle était une radio privée. L'ambassade avait pourtant de mauvaises relations avec cette radio qui rendait notamment mal compte de ses messages et donnait systématiquement une mauvaise image de la coopération belge par rapport à la coopération française qu'elle magnifiait. Par la suite, la radio du FPR a également été invitée; de la sorte, on faisait participer des extrémistes des deux côtés. En ce qui concerne le CDR, ce parti hutu extrémiste avait refusé les accords d'Arusha. C'est l'ambassade de France, avec ensuite les autres ambassades occidentales, qui a proposé de l'inclure dans le gouvernement de transition à base élargie, afin qu'il soit lié par le fonctionnement démocratique de ce gouvernement. Cette démarche a été farouchement récusée par le FPR et refusée par le CDR lui-même.

M. Caluwé (CVP).—Dès décembre, le CDR voulait signer les accords mais ne pouvait plus.

Mme Braeckman.—La tentative d'intégrer le CDR au gouvernement de transition dont je parle date de mi-mars.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). — En ce qui concerne la collaboration technico-militaire, vous affirmez que les coopérants militaires occupaient une fonction si élevée au sein de l'armée rwandaise qu'il était impossible qu'il n'aient pas été au courant de la constitution de milices, de caches d'armes, de complots et de massacres. Le colonel Vincent n'a pourtant envoyé aucune nouvelle alarmante à ce sujet en Belgique. Qu'en pensez-vous ?

Mme Braeckman.—Je pense que le col. Vincent devait disposer d'informations. Les journalistes présents à Kigali à cette époque et qui s'entretenaient avec des militaires percevaient que la situation était tendue. Le col. Vincent était quant à lui le militaire belge le plus gradé présent sur place, avec des hommes au sein de l'armée rwandaise dans le cadre de la coopération militaire.

Je suppose que ces militaires belges étaient informés par leurs collègues. Je n'ai pas pu discuter personnellement avec le col. Vincent car j'ai quitté le Rwanda pour aller à l'enterrement de Ndadaye. Je me suis seulement entretenue avec le responsable des relations avec la presse des Casques bleus, le lieutenant Pi_rard.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Le lieutenant Pirard vous a-t-il confirmé qu'il transmettait vos informations aux autorités supérieures ?

Mme Braeckman.—Il m'a assuré que l'information était importante, avait été transmise et que des précautions étaient prises.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais).—Savez-vous ce qu'il serait advenu de Jean-Pierre ? Avez-vous connaissance de rumeurs selon lesquelles Jean-Pierre aurait séjourné les derniers jours, c'est-à-dire du 5 au 7 avril, à l'ambassade et qu'il aurait éventuellement été rapatrié en Belgique par nos militaires ?

Mme Braeckman. —En ce qui concerne Jean-Pierre, qui semble proche des Interahamwe, je n'ai pas d'information personnelle. Je me trouvais à l'aéroport de Kigali lors du premier départ d'expatriés et j'ai reconnu parmi les gens en partance, une personnalité importante qui travaillait pour le cabinet d'Habyarimana. Lorsque je l'ai interrogé sur son départ, qui me semblait vraiment un mauvais signe, il m'a instamment demandé de ne pas le citer. J'ai appris ensuite qu'il avait été hébergé par l'ambassade de Belgique, était descendu du C 130 à Nairobi puis avait longtemps séjourné en Belgique d'où il est parti pour un pays lointain, en Asie. J'ignore si c'est Jean-Pierre. Je sais seulement qu'il était en bons termes avec M. Swinnen et devait se sentir menacé puisqu'il est parti si tôt. C'est tout en cas un personnage ambigu.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Savez-vous qui a téléphoné le 6 avril à l'ambassade de France et reçu comme réponse que les Belges auraient abattu l'avion du président ?

Mme Braeckman. —Plusieurs personnes m'ont dit que cette rumeur provenait de l'ambassade de France. Mais sur le moment, dans le climat qui régnait, je n'y ai pas porté tellement attention. Je pourrais certainement retrouver une des personnes.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais).—Pouvez-vous communiquer le nom de cette personne à la commission ?

Mme Uwilingiyimana avait signalé à l'ambassadeur Swinnen qu'il existait un plan visant à empoisonner des militaires belges. Avez-vous parlé de cela lors de votre rencontre avec

l'ambassadeur Swinnen ? Est-il exact que l'ambassadeur Swinnen vous a déclaré qu'une guerre était imminente ?

Mme Braeckman.—Pour répondre à votre première question, je n'ai plus eu l'occasion d'en reparler avec l'ambassadeur. Je croyais que l'information avait suivi son cours. Et puis, j'y ai attaché une crédibilité moyenne. Quant à votre deuxième question, le climat était très tendu et difficile. Il y avait un climat de peur de la part de nos interlocuteurs rwandais. « On va vers la guerre », disaient-ils.

M. Jonckheer (Ecolo).—Vous étiez présente quand le ministre Delcroix s'est rendu à Kigali. Après un mois de janvier et un février fort troublés, mars a été plus calme, apparemment mais M. Bougard a pu observer une atmosphère très différente en dehors de la visite officielle. Dans quel état d'esprit se trouvait le ministre Delcroix ?

Mme Braeckman.—Il n'était certainement pas serein et rassuré. Les militaires nous donnaient le prix des grenades sur le marché et se plaignaient de ne pouvoir s'occuper des caches. Je crois que le ministre Delcroix était parfaitement au courant de ce qui se passait. A sa sortie d'un entretien avec président Habyarimana, il laissa le entendre qu'il lui avait dit son fait.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais).—Quelques parlementaires ont déclaré au sein de cette commission que la population trouvait l'attitude du ministre Delcroix assez arrogante. Aviez-vous également cette impression ? Comment la population a-t-elle réagi en mars ?

Que pensez-vous de l'attentat contre l'avion du président ? Avez-vous une théorie à ce sujet ?

Mme Braeckman. —Les contacts du ministre Delcroix avec la population ont évidemment été très réduits. Il a surtout visité les militaires belges. Pour répondre à votre deuxième question, le souvenir que j'ai de la population est un souvenir assez partagé. On ne sentait pas d'animosité vis-à-vis des Belges. Mais quand on montait dans l'échelle sociale, il y avait du ressentiment vis-à-vis des militaires belges, et surtout de leur comportement. Cela émanait des intellectuels, des gens du parti, qui répercutaient les propos de Radio Mille Collines. La population était, elle, assez indifférente par rapport à la présence des Belges. Mais il n'y avait pas de sentiment de protection de la part de l'opposition.

Mme Willame-Boonen (PSC). —Les journalistes de l'opposition pouvaient-ils encore s'exprimer en mars ?

Mme Braeckman.—Oui, ils s'exprimaient, mais ils se sentaient menacés. Je ne me souviens pas de faits de journaux saisis ou interdits.

M. Verhofstadt (VLD).—M. Claes est un des seuls à avoir utilisé le mot « génocide ». Vous l'avez interrogé en mars. Il disait que si les accords ne se faisaient pas, il craignait que cela ne mène à une confrontation structurelle entre les ethnies.

Mme Braeckman.—M. Claes était très lucide. Il faisait allusion à une reprise de la guerre entre l'armée « hutu » et celle des Tutsis, mais n'a pas parlé de génocide.

M. Mahoux (PS).—Vous avez une source qui vous dit avoir téléphoné à l'ambassade de France. En aviez-vous d'autres ?

Mme Braeckman.—Il s'agit bien de plusieurs sources mais j'ai retrouvé une personne en Belgique qui m'a dit que lorsqu'elle avait vu l'avion du président tomber, elle avait téléphoné à l'ambassade de France où lui avait répondu: « Ce sont les Belges qui ont tiré sur l'avion ». Plusieurs personnes à Butare qui m'ont dit avoir reçu cette même information.

M. Mahoux (PS).—Dois-je comprendre que plusieurs personnes ont téléphoné à l'ambassade de France et non pas que plusieurs personnes ont répercuté une information obtenu lors d'un unique coup de fil à l'ambassade ?

En ce qui concerne vos interviews de décembre et de mars avec le premier ministre, estimez-vous que Mme Agathe a cru indispensable de s'adresser à la presse ?

Mme Braeckman.—En décembre, j'étais uniquement en transit et c'est Mme Agathe qui a insisté pour me rencontrer et qui m'a fait part des menaces qui pesaient sur les Belges et sur elle-même. J'aurais dû publier cette information mais elle était tellement contradictoire avec le climat que j'ai pensé pouvoir l'écrire de façon détournée, tout en avertissant les personnes concernées.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Dans votre livre « Histoire d'un génocide », vous décrivez la visite de la délégation en mars sous la direction du ministre Delcroix. Cette visite avait _t_ préparée par Mme Rika De Backer, comme l'ont confirmé d'autres sources. Mme De Backer avait demandé aux Rwandais, par l'entremise d'un représentant du MNRD, de ne pas faire montre de trop de sentiments anti-Belges durant les entretiens avec le ministre. Est-ce exact ?

Mme Braeckman.—Il y a effectivement eu un briefing comportant des commentaires sur les journalistes, les parlementaires et, d'un façon générale, les membres de la délégation. Cela m'a paru assez normal.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais).—Trouvez-vous normal qu'une visite officielle d'un ministre soit préparée par quelqu'un qui n'exerce aucune fonction officielle ?

Mme Braeckman.—Dans ce type de régime, il y a toujours un réseau officiel et des sources parallèles. C'est assez normal et je ne trouve pas surprenant qu'on ait interrogé sur le fond de la mission. Mme De Backer ne voulait pas que M. Delcroix se rende trop compte du climat anti-Belge.

M. Destexhe (PRL-FDF).—Trouvez-vous cela normal ?

Mme Braeckman.—Je ne dis pas que c'est normal, mais ce n'est pas surprenant.

M. Jonckheer (Ecolo). — Il est logique que chaque ministre qui parte en mission s'entoure de sources de renseignements officieuses. Mais ici je constate qu'on a délibérément essayé que M. Delcroix ne se rende pas compte du climat réel.

Mme Braeckman.—M. Delcroix recevait effectivement les informations officieuses par Mme De Backer mais il en recevait également d'autres émanant de l'ambassadeur. Sur place, il a également été informé par les militaires belges. A la sortie de son entrevue avec le président Habyarimana, il a d'ailleurs déclaré. « J'ai dit son fait au président en lui demandant d'appliquer les accords ».

Il faut se faire à l'idée que dans ces pays d'Afrique et sans doute ailleurs, il existe des réseaux et des conseillers officieux.

M. le Président.—Je remercie Mme Braeckman pour les informations fournies à la commission.

La réunion est close à 13 h 10 m